

Objet : Utilisation des Pistolets de soufflage à air comprimé en toute sécurité.

A l'attention de(s) :

- Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
- Mesdames et Messieurs les Préfets (ètes), Directeurs (trices) des établissements d'enseignement et assimilés organisé par la Communauté française ;
- Administrateurs (trices) des internats, homes d'accueil;
- Directeurs (trices) des Centres P.M.S. de la Communauté française ;
- Directeurs (trices) des Centres de plein air de la Communauté française;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) –Présidents (tes) des Hautes Écoles organisées par la Communauté française ;
- Directeurs (trices) des Centres d'Autoformation et de Formation continuée de Huy et technique de Frameries;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers en prévention locaux.
- Mesdames et Messieurs personnel technique de maintenance

Pour information :

- Aux Membres des Services d'Inspection et de Vérification de ces établissements ;
- Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Infrastructure ;
- Au S.I.P.P.T. du Ministère de la Communauté française ;
- Aux Organisations syndicales représentatives.

Autorités : Secr. Gén.

Signataire : Henry INGBERG, Secrétaire général

Gestionnaire : Secrétaire général

Personne(s)-ressource(s) : Direction du SIPPT :

Nouvelle adresse : Ministère de la Communauté française
Direction du SIPPT - Local 1E158
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Mots clés : sécurité, Soufflette, Nettoyage à l'air comprimé.

Référence facultative : VH/VH/SIPPT/200601403RA.9880

Nombre de pages : 6

INTRODUCTION

De nombreux établissements font un large usage des pistolets de soufflage à air comprimé ou, d'autres équipements analogues soufflant de l'air comprimé à haute pression pour des travaux de nettoyage. L'utilisation de ces instruments est très pratique mais doit se faire avec beaucoup de prudence. En effet, un usage incorrect peut engendrer des accidents graves. Il me semble donc important de rappeler les risques et les consignes de sécurité inhérents à l'utilisation de ces pistolets de soufflage ou de ces instruments servant à des travaux de nettoyage.

Préalablement, la Direction du SIPPT rappelle que l'emploi de ces instruments doit être envisagé uniquement s'il est impossible d'utiliser un autre procédé, plus sûr, pour effectuer le même travail.

Consignes de sécurité

RISQUES

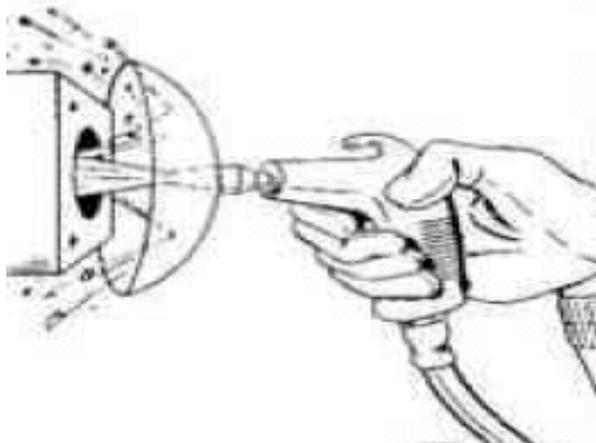
1. Projection de corps étrangers (boues, graviers, liquides...) par l'effet dynamique du jet d'air lors de l'utilisation des soufflettes dans les yeux, oreilles (le jet d'air disperse les poussières, les liquides sous forme d'aérosols).
2. Si un jet d'air est dirigé directement sur la peau, l'air comprimé pénètre dans les cellules du corps humain et peut entraîner des lésions graves.

CONSIGNES

Avant utilisation :

1. Toujours utiliser la pression la plus basse pour effectuer une tâche. Pression inférieure à 2,5 bars (détendeur à placer en amont) et utiliser des modèles de soufflettes munis de diffuseurs afin de limiter la projection de matières solides.
2. S'assurer que l'appareil à air comprimé et ses conduites ne présentent pas de fuites avant d'ouvrir l'alimentation d'air comprimé afin d'éviter toute projection intempestive de jet d'air.
3. Vérifier si le flexible n'est pas endommagé (hernies, abrasions etc.) par l'usure ou les mouvements de battement répétés.
4. Raccorder fermement le flexible.
5. Les tuyaux et flexibles doivent être suffisamment longs et solidement fixés au compresseur.

6. Utiliser un écran protecteur empêchant le retour de poussières ou un tube de rallonge qui procure à l'utilisateur une distance plus sécuritaire pour son travail.



7. S'assurer que toutes les personnes se trouvant à proximité directe soient équipées de vêtements protégeant tout le corps.
8. S'assurer que l'embouchure de l'appareil est propre et sèche avant de commencer le travail.

Lors de l'utilisation :

1. Ne jamais diriger d'air comprimé vers vous ou vers d'autres personnes. Même à une distance de 30-35 cm, l'air peut s'infiltrer dans le corps par les orifices naturels.
2. Placer l'embout de soufflage le plus près possible de la pièce. Plus le diamètre de l'embout est grand, moins il y a de bruit.
3. Ne jamais nettoyer vos vêtements de travail à l'air comprimé.

4. Equipement :



Porter :

- Des vêtements de protection sur tout le corps (les vêtements ordinaires n'offrent aucune protection) ;
- Des protecteurs pour les mains ;
- Un bouclier facial ou des protecteurs oculaires ;
- Des protecteurs d'oreille.



Ou



5. Ne pas diriger le jet d'air sur des arêtes saillantes ou dans des orifices.
6. Ne pas souffler des pièces que l'on tient dans la main.
7. Ne jamais utiliser l'air comprimé pour faire des « blagues ». Les conséquences peuvent être graves.
8. Ne pas couper l'arrivée d'air en pliant le flexible d'air comprimé.
9. Ne pas laisser traîner un appareil sous pression.
10. Couper l'alimentation d'air comprimé des flexibles lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés ou lors du chargement de l'outillage alimenté.

Remarque : Couper l'alimentation d'air lorsque l'appareil n'est pas en service.

Les consignes reprises dans cette circulaire sont à observer strictement et doivent être considérées comme des règles de bonne pratique en la matière.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG.